

Procès-verbal de séance

Conseil municipal du 24 avril 2023

L'an 2023, 24 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. M. TROADEC Christian, Maire, étant empêché, Mme MAZEAS Jacqueline, 1^{ère} adjointe, a assuré la présidence des débats (cf. article L2122-17 du code général des collectivités territoriales). Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 18 avril 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 18 avril 2023.

A été nommé secrétaire : M. Manac'h Yann

Ordre du jour

Préambule : Présentation et approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20/03/2023	2
2021-031 – Subventions aux associations	2
2023-032 - demande de subvention au titre de l'appel à projet Fonds Départemental Sécurité Routière 2023	11
<i>Rapporteur : Daniel COTTEN</i>	11
2023-033 - résiliation de la concession d'aménagement du lotissement de Kerléon – Balance comptable de l'opération.....	12
<i>Rapporteur : Daniel COTTEN</i>	12
2023-034 - création d'un groupement de commande pour la fourniture de vêtements de travail et d'Equipements de Protection Individuelle	13
<i>Rapporteur : Daniel COTTEN</i>	13
2023-035 - convention avec FREE pour le camion antenne qui sera positionnée à l'angle Sud-Ouest du terrain de Rugby (Parcelle B974)	14
<i>Rapporteur : Daniel COTTEN</i>	14
2023-036 - convention tripartite Commune – INFRACOS – VEOLIA– Antennes téléphoniques sur le Réservoir des Oiseaux.....	15
<i>Rapporteur : Daniel COTTEN</i>	15
2023-037 - conseil d'administration de la régie du centre de congrès - Désignation des 7 représentants de la commune - Désignation de 2 personnes qualifiées.	16
<i>Rapporteur : Jacqueline MAZEAS</i>	16
2023-038 - conseil d'administration de la régie de l'espace Glenmor - Désignation des 7 administrateurs qui représenteront la commune - Désignation de 2 personnes qualifiées.	17
<i>Rapporteur : Jacqueline MAZEAS</i>	17

Préambule : Présentation et approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20/03/2023

Rapporteur : J. Mazéas / Direction

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents, à l'unanimité approuvent la proposition de procès-verbal.

2021-031 – Subventions aux associations

Rapporteur : Daniel COTTEN

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur les propositions d'attribution de subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANTS 2022	MONTANTS 2023
Associations sportives	109 320 €	103 050 €
Associations culturelles	30 880 €	33 030 €
Associations scolaires	117 331 €	117 631 €
Associations sociales	11 381 €	12 051 €
Associations diverses	5 410 €	10 410 €
TOTAL SUBVENTIONS	274 322 €	276 172 €

1- Subventions aux associations sportives 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	24	28
Vote		
Pour : 28		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Présents : Mmes : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZEAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, RICHARD Fabienne, ZAIED Martine et MM : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents avant donné procuration : Mme LUCAS Valérie à M. FAUCHEUX Olivier, Mme QUILLEROU Marie-Antoinette à M. L'HOPIAL Rémy, M. CLAUDE Mikael à M. MANAC'H Yann, M. TROADEC Christian, Maire, à Mme MAZEAS Jacqueline.

Absente : ROGARD Carole
Le quorum est atteint.

N°	Association	Montant 2022	Proposition 2023	Locaux mis à disposition et /ou observations
	TOTAL SUBVENTIONS SPORT	109 320 €	103 050 €	
	SUBVENTIONS de FONCTIONNEMENT	85 700 €	85 550 €	
1	ALCP SECTION ATHLETISME	2 500 €	2 500 €	Club house stade Charles Pinson + vestiaire rugby Kerampuilh + Terrain Kerampuilh (Cross) + Stade Charles Pinson (Athlétisme).

2	AMICALE KARATE DO CARHAIX	1 000 €	1 000 €	Salle de Combat + bureau partagé avec EMAC dans la salle omnisports.
3	ASS SPORTIVE LYCEE DIWAN	350 €	350 €	Salle omnisport, Terrains et vestiaires du rugby
4	ASS MOTARD POHER-BIKES	100 €	100 €	
5	ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE BEG AVEL	950 €	950 €	Salle omnisports, Salle de gym, Stade Charles Pinson, Terrains de Kerampuilh, Terrain de rugby
6	ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE P. SERUSIER	-	250 €	Salles de gymnastique, Salle omnisports, Terrain herbeux salle omnisports
7	ASSOCIATION SPORTIVE DU POHER (IME)	300 €	300 €	Terrains de foot de Kerampuilh, Maison des jeux d'adresse, Piste d'athlétisme du stade Charles Pinson, Piscine Plijadour.
8	ASSOCIATION SPORTIVE LA TREMEUROISE	-	250 €	Stade Charles Pinson, Gymnase St Trémeur, Salle de Tennis.
9	ATHLETIQUE CLUB DE CARHAIX	8 600 €	8 600 €	Gymnase St Trémeur, salle de réunion + Algéco rangement Poulriou + terrain et Vestiaires Synthétique, + salle 218 (2 ^{ème} étage Bd de la République)
10	AU ZEN CLUB (JEUX BRETONS)	100 €	100 €	Maison des jeux d'adresse
11	AZAHAR FLAMENCO	150 €	150 €	Salle 202 Boulevard de la République
12	BILLARD CLUB CARHAISIEN	100 €	100 €	Espace Glenmor
13	BREIZH SPORT ATTITUDE	200 €	200 €	Box bâtiment « Bosson » pour entreposer le matériel
14	CANOE-KAYAK	1 200 €	1 200 €	Convention entre la Mairie et le propriétaire du Moulin du Roy et le CCKC
15	CARHAIX BASKET	1 600 €	1 600 €	Salle omnisports, Salle Collège St Trémeur
16	CARHAIX GOLF	800 €	800 €	Terrain de golf à la Vallée de l'Hyères
17	CARHAIX POHER GYMNASTIQUE	3 300 €	3 500 €	Salle de gymnastique + bureau partagé avec le judo club dans la salle omnisports.
18	CARHAIX POHER ROLLER SKATING	1 500 €	1 500 €	Salle omnisports et salle de réception + placard rangement salle omnisports
19	CARHAIX SPORTS CANINS	300 €	300 €	Terrain d'entraînement à Poulriou, salle de réunion + Local de rangement
21	CARHAIX VTT	500 €	500 €	Local de stockage pour le matériel dans l'ancien centre équestre de la vallée de l'Hyères

22	CARHAIX YOGA	100 €	100 €	Salle 205 Boulevard de la République
23	CARHAIXMENT DANSE	1 050 €	1 050 €	Gymnase de l'école Persivien
24	CARHAIX-NATATION (CLUB NAUTIQUE)	3 000 €	3 000 €	1 ligne d'eau à la piscine (6 jours sur 7)
25	CENTRE EQUESTRE	6 300 €	6 300 €	Installations de Kerniguez (manège, couvert, boxes, etc.), Salle de musculation, Club house.
26	CLUB CYCLO-TOURISTE DU POHER	500 €	500 €	Local Rue Renan
27	CLUB DE BADMINTON	1 000 €		Salle omnisports + 1 local de rangement – club en sommeil
28	CLUB DE PETANQUE DU POHER	1 100 €	1 100 €	Maison des jeux d'adresse + 1 Local de rangement + terrains extérieurs
29	DERNIERES CARTOUCHES	10 000 €	10 000 €	Gymnase St Trémeur, Stade Charles Pinson, Salle de musculation, Bureau RDC, Bd de la République + Vestiaires et local de rangement, terrain synthétique + club house et 2 espaces convivialité Stade Charles Pinson
30	ESCRIME CLUB LA RIPOSTE	350 €	350 €	Gymnase école Persivien + local pour stocker du matériel
32	HAND BALL ENTENTE MONTS D ARREE CARHAIX	5 000 €	5 000 €	Gymnase Paul Sérusier, Salle omnisports, Gymnase St Trémeur, local de rangement, bureau partagé avec le Karaté (salle omnisports)
34	JUDO-CLUB DU POHER	2 150 €	2 300 €	Salle de combat + 1 bureau partagé avec CPG dans la salle omnisports + salle de stockage pour le matériel
35	LA BOULE BRETONNE CARHAISIENNE	1 050 €	1 050 €	Maison des jeux d'adresse
37	LES MARCHEURS DU POHER	200 €	200 €	Occasionnellement Salle de réunion bd de la république
39	OFFICE DES SPORTS	9 200 €	9 200 €	Salle omnisports + Gymnase de St Trémeur + Stade Charles Pinson + Gymnase de Persivien + Salle de musculation + salle 106 -202 – 205 (bd de la République) + 4 bureaux Bd de la République + 1 local de rangement
40	OFFICE DES SPORTS-AIDES PONCTUELLES	6 500 €	6 500 €	
42	PETANQUE LOISIRS	150 €	150 €	Maison des jeux d'adresse + 1 Local de rangement
43	REDERIEN KREIZ BREIZH	200 €	200 €	Occasionnellement Salle Paul Simon
44	RUGBY CLUB CARHAISIEN	6 000 €	6 000 €	Terrain de Kerampuilh, Club House, Vestiaires

45	SECTION COMPETITION JUDO CLUB DU POHER SEISHINKAN	400 €	400 €	Salle de combat
47	SOCIETE DE TIR DU POHER	900 €	900 €	Stand air comprimé 10 M dans Local dans l'Ecole Diwan
48	TENNIS-CLUB CARHAISIEN	3 800 €	3 800 €	Salle de tennis : Courts de tennis et dépendances, local de rangement, club house, bureau, vestiaires, douches
49	UNION CYCLISTE CARHAISIENNE	3 000 €	3 000 €	Salle de réunion Bd de la République, Salle de musculation, Garage voiture, Maison des jeux d'adresse + Maison Moisan
50	VOLLEY BALL	200 €	200 €	Salle Omnisports
	SUBV EXCEPTIONNELLES (total)	23 620 €	17 500 €	
1	ATHLETIQUE CLUB CARHAIX	8 120 €	1 000 €	Finale sectorielle U11 et U13 du district du football du Finistère – tournoi du 8 avril 2023 + Tournoi de jeunes U11 et U13 – tournoi du 29 avril 2023
2	DERNIERES CARTOUCHES	4 000 €	3 000 €	1000 € pour le Tournoi du Poher 1000 € pour le Challenge Franck Penvern 1000 € pour le match de gala
3	HAND BALL ENTENTE MONTS D ARREE CARHAIX	2 000 €	2 000 €	Tournois, Jumpoland, Soirée année 80 au Glenmor
4	KREIZH BREIZH ELITES	6 000 €	3 000 €	
5	UNION CYCLISTE CARHAISIENNE	-	3 000 €	Pour la course semi-nocturne en juillet et course jeune métairie Neuve
6	OFFICE DES SPORTS		1 000 €	Organisation des 40 ans de l'office des Sports
8	BILLARD CLUB CARHAISIEN	-	1 000 €	Pour l'Open d'avril
9	CARHAIX VTT	1 500 €	1 500 €	6h de vtt
10	CLUB CYCLO TOURISTE DU POHER	500 €	500 €	Brevets PBP (Paris Brest Paris)
11	JUDO CLUB DU POHER	500€	1 000€	Compétitions par équipes et Finistère benjamins le 01 et 02/04/2023
12	RUGBY CLUB CARHAISIEN	-	500 €	Penn Ar Bed

Ces demandes de subventions ont été examinées par la commission sports réunie le 5 avril 2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent le montant à verser aux associations sportives, M. FAUCHEUX Olivier ne prenant pas part aux votes concernant l'office des sports

2- Subventions aux associations culturelles 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29
Vote		
Pour : 29		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Présents : **Mmes :** AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZEAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM :** AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme LUCAS Valérie à M. FAUCHEUX Olivier, Mme QUILLEROU Marie-Antoinette à M. L'HOPITAL Rémy, M. CLAUDE Mikael à M. MANAC'H Yann, M. TROADEC Christian, Maire, à Mme MAZEAS Jacqueline.

Absent(s) :
Le quorum est atteint.

N°	Association	Montant 2022	Proposition 2023	Locaux mis à disposition et observations
	TOTAL SUBVENTIONS CULTURE	30 880 €	33 030 €	
	SUBVENTIONS de FONCTIONNEMENT	30 880 €	30 530 €	
1	Âmes de Bretagne	500 €	500 €	Mise à disposition d'un local Bd de la République
2	Arti Breizh	150 €	150 €	
3	Association France Palestine Solidarité	700 €	700 €	
4	Association régionale des Jeunesses musicales de France (JMF) Via Convention	550 €	550 €	Convention de partenariat (reversement 1€ au Glenmor)
5	Bagad Karaez	1 500 €	1 500 €	Salle de répétitions et bureaux rue Henri Leclerc
6	Centre culturel breton EGIN (Festival du livre)	16 000 €	16 000 €	Ti ar Vro
8	Cercle celtique Ahès-Carhaix	1 500 €	1 500 €	Locaux Bd République
9	Comité de jumelage Karaez-Oiartzun	700 €	700 €	
10	Comité de jumelage Carhaix/Carrickmacross	700 €	700 €	Salle Paul Simon- Ti ar Vro- Halles
11	Comité de jumelage Carhaix/Dawlish (GB)	700 €	700 €	
12	Comité de jumelage Carhaix/Waldkappel (Allemagne)	700 €	700 €	
13	Contrechamp	1 200 €	1 200 €	Salle de cinéma et locaux du Grand Bleu
15	Emglev bro Karaez	730 €	730 €	Ti Ar Vro

16	Eostin Spered Ar Yezh (collectage Langue bretonne)	100 €	100 €	Salle 9 rue de la Tour d'Auvergne
17	La Troupe Arc en Ciel (Danses et chants)	400 €	400 €	Maison de l'enfance
18	L'atelier du Carhaix d'Art	150 €	150 €	Mise à disposition d'un local Bd de la République
19	Les Amis de l'Orgue	150 €	150 €	Orgue de l'église
20	Les Amis du Réseau Breton	450 €	450 €	Inventaire- Archivage - Etude numérisation archives
21	Office de la Langue bretonne - Ofis Ar Brezhoneg	1 500 €	1 500 €	
22	Poher Patchwork	150 €	150 €	
23	RKB	500 €	500 €	
24	Roudour (cours en langue bretonne)	1 200 €	1 200 €	Ti ar Vro
26	Scrabble Carhaisien	150 €	150 €	Salle du Petit Clos
27	France SAMBASO		150 €	
28	RAOK		500 €	
29	Bienfaits du Gospel		150 €	
	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	Total	2500 €	
1	Les amis du réseau breton	-	2 000 €	Création d'un atelier maquette, section modélisme
2	Arti Breizh	-	500 €	Organisation d'un marché des artisans le 1 ^{er} mai

Ces demandes de subventions ont été examinées par la commission culture réunie le 6 avril 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent le montant à verser aux associations culturelles, Mme ZAIED Martine ne prenant pas part au vote pour l'association France Palestine Solidarité.

3 - Subventions aux associations scolaires 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Présents : Mmes : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZEAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine et MM : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Vote	
Pour : 29	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Absents ayant donné procuration : Mme LUCAS Valérie à M. FAUCHEUX Olivier, Mme QUILLEROU Marie-Antoinette à M. L'HOPIAL Rémy, M. CLAUDE Mikael à M. MANAC'H Yann CM. TROADEC Christian, Maire, à Mme MAZEAS Jacqueline

Absent(s) :
Le quorum est atteint.

N°	Association	Montants 2022	Proposition 2023	Remarques
	SUBVENTIONS de FONCTIONNEMENT	117 331 €	117 631 €	
1	Association PARENTS ELEVES LYCEE POLYVALENT PAUL SERUSIER	250 €	250 €	
3	PARENTS d'ELEVES des ECOLES PUBLIQUES de CARHAIX	360 €	360 €	
4	ASS. SPORTIVE ET SOCIO CULTURELLE (Bd République)	300 €	300 €	
6	AEP Skol Diwan Karaez (Parents d'élèves)	150 €	150 €	
9	FONCTIONNEMENT ECOLE ENFANT JESUS (733,19 €/enfant Carhaisien)	98 981 €	98 981 €	85 191+13 800 (135 élèves carhaisiens)
10	RESTAURATION SCOLAIRE ECOLE ENFANT JESUS (1,25 €/enfant Carhaisien)	16 940 €	16 940 €	
11	USEP (Union Sportive et éducative de Persivien)	200 €	200 €	
12	DIVASKELL (anciennement DIHUN KARAEZ)	150 €	150 €	
13	LA COOPE (IME Carhaix)	-	150 €	
14	APE SAINT TREMEUR	-	150 €	

Ces demandes de subventions ont été examinées par la commission des affaires scolaires réunie le 11 avril 2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent le montant à verser aux associations scolaires, Mme ROGARD Carole ne prenant pas part au vote pour les parents d'élèves des écoles publiques de Carhaix.

4 - Subventions aux associations sociales 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29
Vote		
Pour : 29		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Présents : Mmes : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZEAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine et MM : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme LUCAS Valérie à M. FAUCHEUX Olivier, Mme QUILLEROU Marie-Antoinette à M. L'HOPIAL Rémy, M. CLAUDE Mikael à M. MANAC'H Yann CM. TROADEC Christian, Maire, à Mme MAZEAS Jacqueline

Absent(s) :
Le quorum est atteint.

N°	Association	Montants 2022	Propositions 2023	Locaux mis à disposition - Remarques
	SUBVENTIONS de FONCTIONNEMENT	11 381 €	12 051 €	
2	ALECC (Atelier Lecture Ecriture Calcul de Carhaix)	250 €	250 €	2 salles Bd de la République
32	AMICALE DONNEURS DE SANG CARHAIX ET SA REGION	220 €	220 €	Les Halles à chaque collecte
43	APF France handicap	120 €	120 €	
5	ASP ARMORIQUE (Aide Soutien Présence)	160 €	180 €	Local animation de quartier 2 fois par mois
6	ASSOCIATION YAOUANK ATAO (Maison de retraite)	500 €	500 €	
7	BANQUE ALIMENTAIRE DU FINISTERE	931 €	931 €	Le 1 € est lié au calcul au nb habitants
8	C.I.D.F.F. (Centre d'Information des Droits de la Femme et de la Famille)	2 000 €	2 000 €	Bureau de permanence à maison France Services
9	CLUB AMITIE ET LOISIRS	300 €	150 €	Local du Petit Clos
10	CROIX ROUGE FRANCAISE (EDF conservation denrées alimentaires)	1 700 €	1 700 €	Sur présentation de factures
11	CROIX ROUGE FRANCAISE/ CARHAIX	600 €	800 €	
12	DON BOSCO-EMERGENCE (Aide aux victimes d'infractions)	1 000 €	1 000 €	
13	France Alzheimer et maladies apparentées	100 €	100 €	
14	RESTAURANT DU CŒUR	600 €	800 €	Locaux mis à disposition
15	REVES DE CLOWN	100 €	100 €	
16	SECOURS CATHOLIQUE	400 €	600 €	
17	SECOURS POPULAIRE Français CARHAIX	600 €	800 €	4 pièces Rue Renan, Entrepôt meubles local Bosson rue Laënnec
18	SESAM (Oxyjeunes)- Aides aux jeunes	350 €	350 €	
20	UNION LOCALE CFDT	550 €	550 €	2 bureaux et une salle intersyndicale
21	UNION LOCALE CGT	550 €	550 €	Maison des syndicats (2 rue Georges Clémenceau)
22	AIDES	200 €	200 €	
23	DIGOR AN TI	150 €	150 €	Salle mis à disposition

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent le montant à verser aux associations sociales.

5 - Subventions associations diverses 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29
Vote		
Pour : 29		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Présents : Mmes : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZEAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine et MM : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme LUCAS Valérie à M. FAUCHEUX Olivier, Mme QUILLEROU Marie-Antoinette à M. L'HOPITAL Rémy, M. CLAUDE Mikael à M. MANAC'H Yann, M. TROADEC Christian, Maire, à Mme MAZEAS Jacqueline.

Absent(s) :

Le quorum est atteint.

N°	Association	Montants 2022	Propositions 2023	Locaux mis à disposition et observations
	SUBVENTIONS de FONCTIONNEMENT	5 410 €	10 410 €	
1	FNACA (Anciens combattants)	155 €	155 €	Rue de la Tour d'Auvergne ex Maison Le Breton
2	Comité de foire Kala Goan (Foire aux chevaux)	4 000 €	4 000 €	Foire aux chevaux
3	Amicale des Anciens Cols Bleus de Carhaix et des Environs	55 €	55 €	
4	Société de chasse La Diane	600 €	600 €	
5	Les amis du jardin (ancienne société d'horticulture)	200 €	200 €	
6	Echange et Compagnie	0 €	0 €	Convention de mise à disposition de locaux
7	Association Carhaix-Tiers Monde	400 €	400 €	
8	Comité de défense de l'hôpital		5 000 €	

L'ensemble des demandes de subventions ont été présentées à la commission des finances le 13 avril 2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent le montant à verser aux associations diverses, M. MANAC'H Yann ne prenant pas part au vote pour le Comité de foire Kala Goan.

2023-032 - demande de subvention au titre de l'appel à projet Fonds Départemental Sécurité Routière 2023

Rapporteur : Daniel COTTEN

Présents : Mmes : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZEAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine et MM : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme LUCAS Valérie à M. FAUCHEUX Olivier, Mme QUILLEROU Marie-Antoinette à M. L'HOPITAL Rémy, M. CLAUDE Mikael à M. MANAC'H Yann, M. TROADEC Christian, Maire, à Mme MAZEAS Jacqueline.

Absent(s) :

Le quorum est atteint

Le Département du Finistère répartit le produit des amendes de police relatives à la circulation routière au profit des communes et groupements de communes inférieurs à 10 000 habitants dotés de la compétence voirie. Ainsi les liaisons piétonnes, les aménagements de la sécurité des usagers, l'accueil du public, l'accès aux réseaux, les liaisons entre réseaux et avec les autres modes de transport sont éligibles.

Afin d'améliorer la sécurité des déplacements des usagers et en particulier des scolaires, il est prévu de faire un aménagement de voirie entre le collège et le lycée permettant d'améliorer la liaison piétonne et l'accessibilité PMR entre les 2 établissements et d'y intégrer un quai bus aux normes PMR.

Les travaux et équipements nécessaires sont estimés à 63 530, 50 € H.T. selon le plan de financement suivant :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Libellé	Montant	Libellé	Montant sollicité de la subvention
Réalisation d'un quai bus : Collège de Beg Avel	63 530, 50 €	Région (Autorité Organisatrice des Transports Majoritaire)	35 000, 00 €
		Département Fonds Départemental de Sécurité (plafond de 20 000 €)	15 824, 40 €
		TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T.)	50 824, 40 €
		Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)	12 706, 10 €
TOTAL (coût de l'opération H.T.)	63 530, 50 €	TOTAL (coût de l'opération H.T.)	63 530, 50 €

La question a été présentée à la commission des finances le 13 avril 2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :

- **décident de solliciter une subvention auprès du Département du Finistère au titre du Fonds Départemental de Sécurité Routière 2023,**
- **décident de solliciter une participation financière de la Région Bretagne pour cette opération d'aménagement d'arrêts de cars étudiés et réalisées sous maîtrise d'ouvrage communale,**
- **autorisent M. Le Maire à déposer un dossier et à signer tout document relatif à ce dossier.**

2023-033 - résiliation de la concession d'aménagement du lotissement de Kerléon – Balance comptable de l'opération

Rapporteur : Daniel COTTEN

Présents : Mmes : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZEAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine et MM : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents avant donné procuration : Mme LUCAS Valérie à M. FAUCHEUX Olivier, Mme QUILLEROU Marie-Antoinette à M. L'HOPIAL Rémy, M. CLAUDE Mikael à M. MANAC'H Yann, M. TROADEC Christian, Maire, à Mme MAZEAS Jacqueline.

Absent(s) :

Le quorum est atteint

La ville de Carhaix s'est engagée en 2005 dans la réalisation d'un lotissement communal à vocation d'habitat dans le secteur de Kerléon. L'opération a été décomposée en deux tranches : la tranche 1 comportant 23 lots et la seconde 27 lots.

Par délibération du 20 juin 2005, le conseil municipal a confié à la SEMAEB la réalisation du lotissement de Kerléon par le biais d'une convention publique d'aménagement, pour une durée de 10 ans (échéance du 5 novembre 2015).

Cette convention a fait l'objet d'un transfert de la SEMAEB à la SAFI ; cette décision a été approuvée par délibération du 21 novembre 2005 (avenant n°1),

A la demande de la SAFI, la durée de la concession a été prolongée afin de mettre en adéquation la date d'échéance de la concession avec celle du prêt contracté par la SAFI auprès du Crédit Coopératif pour le financement de la Tranche 2 de l'opération. Cette modification a été validée par l'avenant n°2 portant le terme de la concession au 15 novembre 2016.

Par délibération du 17 novembre 2014, le Conseil Municipal a décidé de prolonger la convention par un avenant n°3 allant du 21 novembre 2014 au 31 décembre 2018. Il a ensuite redélibéré le 16 décembre 2019 afin de prolonger la durée de la concession de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020, puis le 29 mars 2021 afin de prolonger la concession jusqu'au 31 décembre 2026.

Aujourd'hui, la tranche 1 est actuellement quasiment achevée (il ne reste qu'un seul lot à vendre).

Une opération de promotion a été lancée par la municipalité pour la commercialisation des lots de la tranche 2, en partenariat avec la SAFI et cinq constructeurs de maisons individuelles. L'idée est de faciliter les démarches des futurs acquéreurs et de leur proposer, s'ils le souhaitent, des formules « clé en main » comprenant : maison, terrain, assurance dommage ouvrage, raccordement aux réseaux, taxe d'assainissement et frais de notaire. Restent 5 lots à la vente (hors lots déjà réservés).

Par résolution de son assemblée générale extraordinaire, le 25 octobre 2022, la SAFI a décidé sa dissolution à compter du 14 novembre 2022. Le Département du Finistère a été désigné comme liquidateur, dans le cadre d'une procédure de liquidation amiable.

La SAFI étant en phase de liquidation, il est possible de résilier de plein droit le contrat de concession, sous réserve de l'accord du liquidateur. La SAFI a confirmé son accord pour la résiliation de la concession, et propose de la résilier par décision unilatérale.

Le bilan de liquidation fait apparaître une rémunération de la SAFI de 138 139 €, qui couvre l'intégralité des missions réalisées et un solde de trésorerie de 68 556 € qui sera restitué à la ville par virement.

La valeur du foncier qui sera à inscrire dans l'acte notarié est de 223 068 €.

La question a été présentée à la commission des finances le 13 avril 2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :

- **Décident de la résiliation de la concession,**
- **autorisent Le Maire ou l'adjoint délégué à la notifier à la SAFI, accompagnée du bilan de l'opération signé.**
-

2023-034 - création d'un groupement de commande pour la fourniture de vêtements de travail et d'Equipements de Protection Individuelle

Rapporteur : Daniel COTTEN

Présents : Mmes : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZEAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine et MM : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme LUCAS Valérie à M. FAUCHEUX Olivier, Mme QUILLEROU Marie-Antoinette à M. L'HOPIAL Rémy, M. CLAUDE Mikael à M. MANAC'H Yann, M. TROADEC Christian, Maire, à Mme MAZEAS Jacqueline.

Absent(s) :

Le quorum est atteint

Poher communauté, la ville de Carhaix et le SIASC souhaitent constituer un groupement de commandes relatif à la fourniture des vêtements de travail et d'Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.).

Ce groupement de commande sera composé de trois lots :

Lot n°1 : fourniture de chaussures, bottes et sabots

Lot n°2 : fourniture de gants

Lot n°3 : fourniture de vêtements de travail

Il est donc proposé de lancer une procédure de consultation dans le cadre d'un groupement de commandes, sous la forme d'un marché à bons de commande passé en procédure adaptée (MAPA)

conformément aux articles R2123-1, R2123-5, R2162-1 à R2162-6 et R2162-7 à R2162-14 du code de la commande publique.

Préalablement au lancement de la procédure, chaque collectivité qui souhaite adhérer au groupement devra valider par délibération son adhésion, approuver la convention constitutive du groupement et désigner un membre de sa propre commission d'appel d'offres pour la représenter au sein de la commission chargée de l'analyse des offres.

La question a été présentée à la commission des finances le 13 avril 2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :

- 1. Décident d'adhérer au groupement de commande relatif à la fourniture de vêtements de travail et d'Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.) et de désigner Monsieur COTTEN Daniel pour représenter la ville de Carhaix au sein de la commission chargée de l'analyse des offres.**
- 2. Autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention constitutive du groupement de commande désignant Poher communauté comme coordonnateur, dont les termes principaux sont les suivants :**
 - Poher communauté en tant que coordonnateur du groupement signe, notifie le marché ; chaque membre du groupement assure l'exécution pour son propre compte ; l'accord-cadre sera conclu pour la durée du groupement de commandes.**

2023-035 - convention avec FREE pour le camion antenne qui sera positionnée à l'angle Sud-Ouest du terrain de Rugby (Parcelle B974)

Rapporteur : Daniel COTTEN

Présents : Mmes : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZEAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine et MM : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme LUCAS Valérie à M. FAUCHEUX Olivier, Mme QUILLEROU Marie-Antoinette à M. L'HOPITAL Rémy, M. CLAUDE Mikael à M. MANAC'H Yann, M. TROADEC Christian, Maire, à Mme MAZEAS Jacqueline.

Absent(s) :

Le quorum est atteint

Afin d'améliorer et pouvoir couvrir les communications téléphoniques des festivaliers durant le festival des vieilles charrues, Free sollicite la ville de Carhaix afin d'installer une station radioélectrique provisoire composée des équipements, ci-après dénommés « Equipements Techniques », suivants et tel que décrits en annexe 1 :

- un mât télescopique monté sur un camion B-TRUCK, supportant des antennes et des faisceaux hertziens et contenant notamment des armoires techniques
- des câbles reliant le mât aux armoires techniques , à la chambre Fibre Optique. L'énergie électrique sera fournie par un groupe électrogène.

Cette station sera installée pour une période temporaire, sur le terrain de rugby, sis lieu-dit Poulriou, parcelle cadastrée B974.

La ville de Carhaix percevra une redevance globale, ferme, définitive et forfaitaire pour toute la durée de l'occupation, toutes charges éventuelles incluses, notamment locatives, de 1500 € nets par site mobile.

La question a été présentée à la commission des finances le 13 avril 2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent cette convention et autorisent le maire ou son représentant à la signer.

2023-036 - convention tripartite Commune – INFRACOS – VEOLIA– Antennes téléphoniques sur le Réservoir des Oiseaux

Rapporteur : Daniel COTTEN

Présents : Mmes : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZEAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine et MM : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme LUCAS Valérie à M. FAUCHEUX Olivier, Mme QUILLEROU Marie-Antoinette à M. L'HOPITAL Rémy, M. CLAUDE Mikael à M. MANAC'H Yann, M. TROADEC Christian, Maire, à Mme MAZEAS Jacqueline.

Absent(s) :

Le quorum est atteint

Le 19/12/1996, une convention tripartite d'occupation du domaine public a été signée par la Ville de Carhaix, la Compagnie Générale des Eaux, exploitant du réseau de distribution d'eau potable, et SFR pour mettre à disposition de SFR le terrain et les ouvrages du château d'eau sis au 28 bis rue des Oiseaux à Carhaix (parcelle AE32) et autoriser l'implantation d'équipements de communication électroniques sur son domaine.

Depuis cette date, le bail a été modifié par deux avenants conclus en 1999 et 2004.

En 2020, à l'occasion d'une fin de période de renouvellement de la convention, SFR a fait part à la ville de Carhaix de son souhait de transférer la convention ainsi que les droits et obligations à la société INFRACOS, société détenue par BOUYGUES TELECOM et SFR (ci-après dénommés OPERATEURS), qui a notamment pour objet social la gestion du patrimoine de ces deux sociétés sur une partie du territoire français. INFRACOS est donc détentrice des droits d'occupation des sites permettant d'établir et d'exploiter des réseaux de communications électroniques sur des biens immeubles, c'est-à-dire, des équipements techniques de télécommunication et de dispositifs d'antennes.

Dans le cadre d'une révision et d'une harmonisation des conventions avec les différents opérateurs téléphoniques, la rédaction d'une nouvelle convention tripartite a été négociée avec INFRACOS en remplacement de la convention initiale de 1996 et de ses avenants.

Les nouvelles clauses relatives au loyer versé à la commune et à la durée de la convention sont établies comme suit :

- durée de la convention : 12 ans, prenant effet le 1er jour du mois suivant sa date de signature.
- renouvellement par périodes de 6 ans avec 24 mois de préavis,
- loyer collectivité : 5500 € / an avec révision de +2 % / an.

La question a été présentée à la commission des finances le 13 avril 2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent cette convention et autorisent le Maire ou son représentant à la signer.

2023-037 - conseil d'administration de la régie du centre de congrès - Désignation des 7 représentants de la commune - Désignation de 2 personnes qualifiées.

Rapporteur : Jacqueline MAZEAS

Présents : Mmes : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZEAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine et MM : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme LUCAS Valérie à M. FAUCHEUX Olivier, Mme QUILLEROU Marie-Antoinette à M. L'HOPITAL Rémy, M. CLAUDE Mikael à M. MANAC'H Yann, M. TROADEC Christian, Maire, à Mme MAZEAS Jacqueline.

Absent(s) :

Le quorum est atteint.

Selon les dispositions de l'article L 2121-33 du CGCT, le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévues au CGCT et les textes régissant ces organismes.

Le centre de congrès est géré par une régie personnalisée à caractère industriel et commercial créée par délibération du conseil municipal du 11 juin 2007.

Selon les statuts de la régie (approuvés par délibération du conseil municipal du 11 juin 2007, modifiés par délibération du 19 novembre 2007) :

- le conseil d'administration de la Régie du centre de congrès est composé de 7 membres issus du conseil municipal et 2 personnalités qualifiées.
- la durée du mandat des administrateurs est fixée à 3 ans à compter de leur désignation. Le mandat est renouvelable sur proposition du Maire au conseil municipal. Il prend fin en cas de renouvellement total du conseil municipal.

Par délibération du 2 juin 2020, le Conseil Municipal avait désigné les personnes suivantes :

- représentants du Conseil Municipal : Serge COUTELLER, Marie Antoinette QUILLEROU, Jo BERNARD, Catherine BOULANGER, Mickaël CLAUDE, Fabienne RICHARD et Carole ROGARD.
- personnes qualifiées : Patrick POULIQUEN (office des sports) et Valérie VOISIN-L'HUILLIER (Ailes 29)

Vu l'empêchement du Maire,

Madame Jacqueline MAZEAS, première adjointe propose à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal de reconduire les 7 administrateurs sortants et de nommer les 2 personnes qualifiées suivantes : M. Patrick POULIQUEN (office des sports) et Mme Gwenaëlle Le BOUEDEC (qui gère l'AILE 29 à Kerampuilh).

Ainsi que le prévoit l'article L 2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder à un vote au scrutin secret, mais de voter à main levée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres du conseil Municipal :

- **désignent comme administrateurs : M. Jo BERNARD, Mme Catherine BOULANGER, M. Mikael CLAUDE, M. Serge COUTELLER, Mme Marie Antoinette QUILLEROU, Mme Fabienne RICHARD et Mme Carole ROGARD,**
- **nomment comme personnes qualifiées : M Patrick POULIQUEN et Mme Gwenaelle Le BOUEDEC**
-

2023-038 - conseil d'administration de la régie de l'espace Glenmor - Désignation des 7 administrateurs qui représenteront la commune - Désignation de 2 personnes qualifiées.

Rapporteur : Jacqueline MAZEAS

Présents : Mmes : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZEAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine et MM : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme LUCAS Valérie à M. FAUCHEUX Olivier, Mme QUILLEROU Marie-Antoinette à M. L'HOPITAL Rémy, M. CLAUDE Mikael à M. MANAC'H Yann, M. TROADEC Christian, Maire, à Mme MAZEAS Jacqueline.

Absent(s) :

Le quorum est atteint.

Selon les dispositions de l'article L 2121-33 du CGCT, le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévues au CGCT et les textes régissant ces organismes.

L'Espace Glenmor est géré par une régie à caractère administratif, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière créée par délibération du conseil municipal du 14 décembre 2000.

Selon les statuts de la régie, approuvés par délibération du conseil municipal le 25 janvier 2001, modifiées par délibération du 3 septembre 2001 :

- le conseil d'administration de la régie de l'Espace Glenmor est composé de 7 membres issus du conseil municipal et 2 personnalités qualifiées.

- la durée du mandat des administrateurs est fixée à 3 ans à compter de leur désignation. Le mandat est renouvelable sur proposition du Maire au conseil municipal. Il prend fin en cas de renouvellement total du conseil municipal.

Par délibération du 2 juin 2020, le Conseil Municipal avait désigné les personnes suivantes :

- représentants du Conseil Municipal : Serge COUTELLER, Marie Antoinette QUILLEROU, Jo BERNARD, Catherine BOULANGER, Mickaël CLAUDE, Fabienne RICHARD et Carole ROGARD.
- personnes qualifiées : Michel NEGARET (président de l'Université du Temps Libre du Centre Ouest Bretagne) et Gaëlle JEZEQUEL (coprésidente de l'association Echanges et Compagnie)

Vu l'empêchement du Maire,

Madame Jacqueline MAZEAS, première adjointe propose à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal de reconduire les 7 administrateurs sortants et de nommer les 2 personnes qualifiées

suivantes : M. Michel NEGARET (président de l'université du temps libre du COB) et Mme Gaëlle JEZEQUEL (co-présidente de l'association échanges et Compagnie).

Ainsi que le prévoit l'article L 2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder à un vote au scrutin secret, mais de voter à main levée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres du conseil Municipal :

- désignent comme administrateurs : M. Jo BERNARD, Mme Catherine BOULANGER, M. Mikael CLAUDE, M. Serge COUTELLER, Mme Marie Antoinette QUILLEROU, Mme Fabienne RICHARD et Mme Carole ROGARD,**
- nomment comme personnes qualifiées : M. Michel NEGARET et Mme Gaëlle JEZEQUEL**

Information : décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

[Information sur la réalisation d'un emprunt de 1 000 000 € à taux fixe sur 15 ans.](#)

Rapporteur : Daniel COTTEN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122.22 et L.2122.23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer a donné procuration au Maire pour réaliser des emprunts dans la limite des montants inscrits au budget,

Un emprunt de 3 196 634, 20 € a été prévu au budget 2023 afin de financer les investissements. Les investissements 2023 du budget principal devraient être réalisés à hauteur de 4 600 K€.

Une consultation a donc été réalisée auprès de plusieurs banques afin de réaliser un premier emprunt de 1 000 000 € à taux fixe sur 15 ans avec un amortissement constant.

Suite à la consultation, trois banques ont adressé une offre pour l'emprunt de 1 000 000 € selon les modalités suivantes :

Les propositions étaient les suivantes :

	Banque A	Banque B	CREDIT MUTUEL
Type de taux	Taux du livret A (3% il passerait à 4% au 1 ^{er} juillet) +0.30%	Taux fixe de 3.80 % Taux effectif global 3.81%	Taux fixe de 3.66% Taux effectif global 3.6757%
Intérêts payés en amortissement constant		292 811,09 €	279 075, 20 €
Frais de dossier ou commission		500 €	1 000 €
Durée	15 ans	15 ans	15 ans
Echéance en capital		Trimestrielle 16 666.67 €	Trimestrielle 16 666.67 €

Vu la proposition faite par le Crédit Mutuel,

Après avoir pris connaissance du projet de contrat établi par le Crédit mutuel et des conditions générales de prêts,

Il a été décidé de solliciter le Crédit mutuel, 2 place Graslin, 44911 Nantes Cédex 9, aux conditions de l'institution en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution d'un emprunt de 1 000 000 € à taux fixe de 3.66% d'une durée de 15 ans dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Caractéristiques de l'emprunt :

- Amortissement constant du capital
- Echéance trimestrielles
- Durée 180 mois
- Taux de base : 3,66 % Fixe
- Taux effectif global : 3.6757% l'an
- Total des intérêts 279 075.20 €
- Périodicité : trimestrielle
- Frais de dossier : 1 000 €

Les membres du Conseil Municipal sont informés de la souscription de cet emprunt pour une durée de 15 ans à compter de la date de signature du contrat par le Maire.

Attribution de marché public

Entretien, maintenance, et renouvellement des installations d'éclairage public, de signalisation lumineuse tricolore et des illuminations. Marché d'un an renouvelable 3 fois.

- N° : 2023-03
- Type de Procédure : Marché à procédure adaptée (MAPA) – Megalis + télégramme
- Date de lancement de la consultation : Mardi 31 janvier 2023
- Date limite de réception : Mercredi 1er mars 2023
- Registre des dépôts : 2
- Le marché est attribué à l'entreprise Dalkia Eletrotechnics Citelum à CAUDAN
- Le montant de l'EP 1 (maintenance) : 60 702,68 € HT/an
- L'EP2 (travaux à bon de commande) :
- Minimum de 30 000,00 € HT
- Maximum de 350 000,00 € HT
- Durée maximale du marché : 4 ans

Les membres du Conseil Municipal sont informés de l'attribution de ce marché.

Questions orales

Par courrier du 20 avril, M. Pierre Yves Thomas a posé une question portée en questions diverses concernant les mesures envisagées contre les excès de vitesse en ville.

Jacqueline Mazéas indique que la municipalité a procédé à l'achat de 4 radars pédagogiques qui devraient être livrés d'ici une quinzaine de jours. Il est envisagé de les mettre en place d'une part rue Victor Hugo et d'autre part, rue de Brest.

Clôture à 19h10

**Les délibérations et les pièces jointes sont consultables en mairie
Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**

**Le secrétaire de séance
Yann Manac'h**

**La Présidente de séance
Jacqueline MAZEAS**



**La séance complète ainsi que les débats sont consultables en intégralité sur le site internet de la ville
de Carhaix à l'adresse suivante :**

https://www.ville-carhaix.bzh/accueil_carhaix/la_mairie_et_vous/le_conseil_municipal/comptes_rendus_du_conseil_municipal